Histoire des femmes dans la France des XIXe et XXe siècles

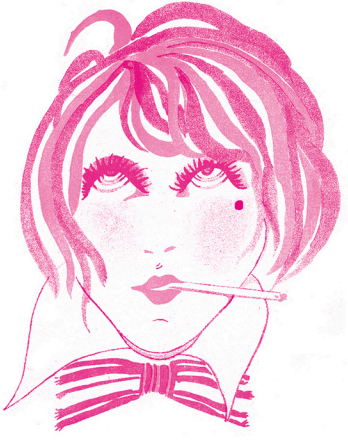

Christine Bard
Frédérique El-Amrani
Bibia Pavard

ellipses poche

Chapitre 1

Genre, nation, colonisation

La fabrique des nations au XIX^e^ siècle est un processus qui produit des identités et crée de nouvelles catégories : nationaux et étrangers sont désormais inventoriés et distingués. Ces identités se conjuguent avec d'autres, les identités de classe, de race mais aussi les identités sexuées : hommes et femmes n'ont pas, jusque très récemment, les mêmes droits en matière de nationalité. Par ailleurs, les nations sont aussi des « communautés imaginées » (pour reprendre l'expression de Benedict Anderson) qui sont forgées par une série de références symboliques au féminin et au masculin. La nation française se construit aussi comme un empire qui englobe colons et colonisés et qui implique des frontières complexes entre races, classes et sexes. Il nous faut prendre en compte aussi les limites changeantes de ce territoire, la question des colonies et de l'outre-mer. Enfin, la nationalité après la décolonisation est revisitée à travers l'immigration, expérimentée de façon différente par les hommes et les femmes.

Nationalité, citoyenneté et différence hommes/femmes

Nation et nationalité : héritages révolutionnaire et napoléonien

La Révolution donne un sens politique au mot « nation ». L'exercice de la citoyenneté découle de l'appartenance à la nation. Qu'en est-il de la nationalité des femmes qui ne jouissent pas des mêmes droits que le citoyen ? Après la Terreur, le législateur distingue « la qualité de Français » et « la qualité de citoyen », les droits civils et les droits politiques. L'ordre patriarcal suppose que la femme suive le sort national de son mari et habite avec lui.
Sous l'Ancien Régime, les femmes étrangères, veuves ou célibataires, pouvaient obtenir des « lettres de naturalité ». Au début du XIX^{e} siècle, le Code Napoléon établit qu'une femme étrangère mariée à un Français suivra la condition de son mari, tandis qu'une Française mariée à un étranger deviendra étrangère elle-même. La République en 1848 restaure pour les étrangères, veuves ou célibataires, le droit à la naturalisation.

La nationalité de la femme mariée : réforme de 1927, égalité en 1973

L'inégalité des sexes en matière de nationalité pose des problèmes qui n'étaient pas prévisibles au temps du Code civil (1804). Depuis le XIX^{e} siècle, les Françaises sont nombreuses à contracter mariage avec des étrangers, immigrés pour la plupart. Entre 1900 et 1926, ce sont presque 200 000 Françaises qui perdent ainsi leur nationalité. Bien des femmes ignorent la loi, qui n'est pas mentionnée lors du mariage, et n'en imaginent pas les conséquences. Ainsi, pendant la Grande Guerre, des Françaises ayant perdu leur nationalité à la suite d'un mariage avec un étranger appartenant à un pays ennemi sont internées dans les camps de suspects. D'autres, mariées à des Italiens, perdent le droit de divorcer, etc. Devenues étrangères, ces femmes perdent également l'accès aux professions réservées aux nationaux.

Les féministes battent campagne pour obtenir une réforme. Le contexte démographique, marqué par la hantise de la dépopulation, leur est, pour une fois, favorable. La loi de 1927 permet aux femmes étrangères épousant un Français, comme aux femmes françaises épousant un étranger, de choisir leur nationalité. En 1945, la liberté de choisir disparaît, l'étrangère mariée à un Français devient automatiquement Française. Il faut attendre 1973 pour que le statut de l'homme et de la femme dans le droit de la nationalité soit égalisé. Le mariage entre deux personnes de nationalités différentes n'a plus d'effet automatique sur la nationalité de l'un ou de l'autre. Chacun peut conserver sa nationalité d'origine tout en acquérant, s'il-elle le souhaite, celle de son conjoint-e. Les époux transmettent leurs deux nationalités, s'il y a lieu, à leurs enfants.

Le genre à l'épreuve des guerres

La défense nationale : un rôle viril

La guerre est pour l'essentiel une affaire d'hommes mais il arrive que, à l'instar de Jane Dieulafoy (1851-1916), de rares femmes revêtent l'uniforme pour monter au combat. Si, dans un contexte de guerre, leur patriotisme est salué, parfois même décoré, leur martial accoutrement, dérogeant au code du genre, dérange.
L'une des conséquences de la défaite de 1870 est la mise sur pied d'un service militaire, devoir civique personnel et obligatoire. Bien que présenté comme « universel », il est réservé aux hommes. La durée du service est portée à trois ans en 1913. Le processus d'élargissement des obligations militaires épargne les femmes. C'est en enfantant et en élevant de futurs soldats qu'elles prennent part à la défense nationale. La féministe Madeleine Pelletier (1874-1939), demandant que les femmes soient astreintes au service militaire pour être véritablement les égales des hommes, reste ultra-minoritaire. Les antisuffragistes ont beau jeu de faire de l'incapacité militaire des femmes un argument contre le suffrage féminin.

Une autre conséquence de la défaite de 1870 est le développement de l'école. On attribue la victoire allemande au niveau d'instruction supérieur des troupes ennemies. Devenue gratuite, obligatoire et laïque (lois scolaires de 1881-1882) pour les deux sexes, l'école est un puissant outil de républicanisation des Français, mais aussi de nationalisation. Il s'agit là d'une étape importante de l'intégration des femmes dans la nation, au sens de communauté partageant une culture et des valeurs transmises par l'école.

La « nationalisation des femmes » en 1914-1918

La Grande Guerre réalise une « nationalisation » des femmes. Ce qui se met en place alors pour elles est une conséquence de la guerre totale. Dans ce processus, les femmes sont à la fois actrices et « agies ». C'est autant de leur propre chef que parce ce qu'on les y enjoint qu'elles manifestent leur patriotisme.

En la matière, peu de différence de genre. Après la perte de l'Alsace-Lorraine, l'école républicaine a su entretenir la flamme et le désir de revanche chez les écoliers des deux sexes. Les viols de guerre, au moment où l'armée allemande pénètre le territoire national et en occupe une partie, sont intégrés par la propagande. Neuf mois plus tard, le débat fait rage sur « l'enfant du barbare » : faut-il pardonner l'infanticide ? Excuser l'avortement ? Encourager l'abandon ou essayer d'intégrer les bâtards à la Nation ? On observe alors une montée en puissance de la notion de « race », et l'ethnicisation des nations. En ces temps de guerre, qui décime 3 % de la population et hypothèque l'avenir de la nation, le devoir de maternité s'impose/est imposé.

La nationalisation passe aussi par des actes. Librement choisis, les gestes de solidarité sont multiples du côté des associations féminines pour organiser les œuvres de guerre en direction du front (colis, courriers) et des civils. Souvent, les soins sont pris en mains par des femmes. Le travail est aussi un puissant facteur de nationalisation. Les usines de guerre, employant les « munitionnettes », en sont le symbole.

Les femmes pacifistes 1914-1940

Le pacifisme est un secteur remarquablement investi par les femmes. On dénombre 25 associations pacifistes féminines entre 1914 et 1939. Durant la Grande Guerre, ces associations connaissent les mêmes problèmes et sont traversées par les mêmes clivages que les associations mixtes ou masculines. Pour tous, combattre la guerre est difficile et non sans risque.

Dans les années 1920, le « plus jamais ça » s'impose. Le pacifisme prospère d'une manière extraordinaire, se colore de nombreuses nuances idéologiques, de différents styles. La cause de la paix progresse, mais sur des bases fragiles. Le traité de Versailles porte en lui les germes de la future guerre. Au début des années 1930, la sous-estimation du danger que représente pour la paix l'accession au pouvoir d'Adolf Hitler (1889-1945) en 1933 en Allemagne, contribue à faire de l'antifascisme un combat compatible avec le pacifisme. « Paix, pain, liberté » est le slogan insécable de 1936. Alors que face aux coups de force hitlériens de 1936 et 1937, les pacifistes réalistes révisent leur attitude, le pacifisme intégral gagne en audience, d'une manière panique. L'irrationalité culmine en 1938 lors des accords de Munich, actant la démission de la France et du Royaume-Uni face aux exigences nazies.

Parallèlement au pacifisme féminin dont une des représentantes, Jane Addams (1860-1935), présidente de la LIFPL (Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté) obtient le prix Nobel de la paix en 1931, se développe un pacifiste féministe. C'est un pacifisme de principe, absolu, qui analyse les effets négatifs de la guerre pour les femmes. Elle accroît la domination des hommes sur les femmes en tolérant l'impunité pour leurs violeurs, en organisant leur prostitution, et en leur imposant de porter des enfants.

Ce pacifisme féminin et féministe est une des cibles de l'extrême droite nationaliste parce qu'il est présenté comme l'un des agents de « l'amollissement » des sociétés démocratiques, soumises à l'influence exorbitante des femmes dans l'éducation et dans la vie politique.

L'éternel féminin et son ombre

La défaite militaire de juin 1940 accouche d'un « État Français », dont le programme est de mener une « Révolution nationale » tout en collaborant avec l'Allemagne. « National » est un mot-clé pour les affidés du maréchal Philippe Pétain (1856-1951), hommes et femmes, souvent issus du nationalisme d'extrême droite. Son utilisation obsessionnelle permet de faire écran au défaitisme de l'armistice et de la soumission à l'occupant.

Cette révolution réactionnaire promeut une femme pétrie de principes chrétiens, mère de famille nombreuse exemplaire, épouse soumise et fidèle, aux mœurs irréprochables. Des mouvements militants relayent activement cet idéal, préparé dans les ligues féminines antidreyfusardes, les associations suffragistes de droite ou la mouvance féministe chrétienne.

L'eugénisme progresse : l'examen médical avant le mariage est mis en place en 1942. De l'hygiène de la race à la raciologie, il n'y a qu'un tout petit pas. Le mariage mixte est exclu. C'est par les femmes, mères des hommes, que se perpétue dans des corps sains et virils l'« âme de la race ». Le régime de Vichy consolide et renforce la politique raciste et xénophobe mise en place par la III^{e} République finissante. En mai 1940, le gouvernement ordonne l'arrestation des émigrés allemands. Presque 10 000 femmes sont envoyées dans des camps au sud de la France. Parmi elles, des émigrées antifascistes que l'État français, conformément aux clauses de l'armistice, livre aux autorités nazies.

Dès la publication en 1940 du statut des juifs, la politique antisémite française, associée aux volontés allemandes, ne fait pas de distinction de sexe. Dans les camps destinés aux déportées dites « raciales », l'espoir de survie est quasi nul. Dès l'arrivée, c'est la mort qui les attend quand elles sont trop vieilles ou malades, et/ou accompagnées d'enfants. Les femmes comme les hommes subissent un traitement déshumanisant. Torture, travail intensif, privation de sommeil, froid, faim, maladie, expériences « médicales » abrègent la vie des déportées envoyées dans les camps de concentration. Ravensbrück est spécialement destiné aux femmes. Une constitution plus forte mais aussi l'amitié et la solidarité permettent à une minorité d'en sortir vivante. Au masculin comme au

féminin ce vécu concentrationnaire est difficile à transmettre surtout pour les déporté-e-s revenant des camps, en 1945, que « *nul n'a voulu entendre* » (Simone Veil).

La résistante et la tondue

C'est souvent conformément au partage traditionnel des rôles selon le genre qu'hommes et femmes participent à la Résistance. Ces dernières mobilisent les ressources offertes par la « féminité » (séduction, innocence présumée) et la maternité « domestique » (le landau comme cachette, le ravitaillement des maquis, l'hébergement des proscrits) ou « sociale » (sauvetage des enfants juifs, service social). La Résistance porte cependant l'idéal d'une camaraderie mixte, sans distinction de sexe non plus que de classe ou de religion. Les risques encourus sont identiques. Cependant, rares sont celles qui participent directement à la lutte armée. Madeleine Riffaud (née en 1924) qui abat un officier allemand ou Jeanne Bohec (1919-2010) spécialiste des explosifs sont des exceptions. À Londres, les FFL (Forces Françaises Libres) reçoivent des propositions de volontaires pour être conductrices ou secrétaires. Au nombre de 15 000 à la fin de la guerre, ces femmes, regroupées dans des corps spécifiques, ouvrent la voie à la future féminisation de l'armée.

À quelques exceptions près telle Madeleine Fourcade (1909-1989) à la tête du réseau de renseignements Alliance ou Claude Gérard (née en 1914) dirigeant un maquis, dans la Résistance aussi le pouvoir se conjugue au masculin. Pas plus que dans le feu de l'action les résistantes ne disputent l'autorité de leurs camarades masculins, elles ne se mettent pas en avant à la Libération. Invitées à témoigner, les résistantes, conformément aux conventions de genre, ont tendance à minimiser ce qu'elles ont fait, masquant ainsi ce que leur engagement a pu avoir de transgressif.

La Libération met au premier plan des hommes : les FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) et les soldats alliés. Symboliquement, ils représentent les libérateurs virils d'une France féminisée, qui, pour certains, s'est couchée passivement devant l'Occupant. Concrètement, au cours de l'épuration sauvage, des femmes sont publiquement tondues, boucs émissaires faciles, partout, dans les grandes villes comme dans

les villages. La tonte est un châtiment spécifique réservé aux femmes, qui porte atteinte à un des attributs majeurs de la séduction féminine. Ces accusées par la rumeur sont aussi exhibées nues, autre forme d'humiliation. Le « crime » qui leur est reproché est dans de nombreux cas d'avoir « couché avec les Boches ». Les tondues sont souvent des prostituées. Cet événement signale aux femmes que, malgré le droit de vote, acquis au même moment, leur corps ne leur appartient pas. Il appartient toujours à la nation.

Genre, colonisation et décolonisation

Les Antilles et la Guyane

En place depuis le XVII[e] siècle, l'esclavage est maintenu dans les colonies jusqu'en 1848. La France participe à la déportation de millions d'Africain-e-s. Déshumanisés, régis par le Code noir (1695) leur imposant un statut d'esclave, on pourrait les considérer comme privés de genre, soumis à une certaine égalité dans les mêmes mauvais traitements. Cependant, les sociétés coloniales et esclavagistes antillaises produisent des hiérarchies où race, classe et genre fondent les rapports de domination. Ainsi, la différence sexuelle sert de point d'appui à la différence raciale. Une hiérarchie s'établit entre l'homme blanc considéré comme supérieur à l'homme colonisé et qui peut, de ce fait, exploiter sexuellement la femme noire. Les esclaves métissés sont très nombreux. Des relations mixtes peuvent déboucher sur des affranchissements, mais leur nombre reste faible. La femme blanche quant à elle est valorisée pour sa fonction de « matrice de la race » tandis que la femme noire ou mulâtresse ne fait que se reproduire, sa fonction maternelle étant mise en doute. La capacité de procréer n'est pas un avantage pour les femmes esclaves dans la mesure où il est plus rentable pour les planteurs de renouveler la main-d'œuvre adulte.
La Révolution de 1848 apporte l'abolition. Il en faut plus cependant pour que les « nouveaux libres » soient considérés comme membres de la nation à part entière. Certes les hommes gagnent les droits politiques,

mais les discriminations socio-économiques et juridiques créent un fossé avec les Français de métropole. Entre hommes et femmes issus de l'esclavage, la hiérarchie se renforce. Un modèle familial original se met en place, où l'union libre et les naissances illégitimes sont banales.
En 1946, la demande de départementalisation des quatre vieilles colonies (Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Guyane) est satisfaite et ces territoires sont assimilés au territoire national français. L'objectif est d'obtenir une meilleure application des lois sociales. C'est en effet souvent en différé qu'elles entrent en vigueur dans les DOM (départements d'outre-mer) : la Constitution de 1958 entérine le principe que « le régime législatif des départements d'outre-mer est le même que celui des départements métropolitains » tout en précisant qu'il y a des « exceptions déterminées par la loi ». Les prestations familiales font partie des exceptions : les allocations familiales sont inférieures à celles versées dans la métropole et dégressives plus le nombre d'enfants augmente, pour inciter à la réduction de la fécondité. Les femmes sont les premières lésées. Malgré la fréquence de la monoparentalité, l'allocation de parent isolé ne leur est versée qu'en 1978 (1976 pour les métropolitaines), amputée de 40 % par rapport à la métropole pour ne pas désinciter au travail,
À la fin des années 1970, un sondage montre que 39 % des hommes contre 19 % des femmes seulement seraient favorables à l'indépendance des Antilles françaises. S'agit-il d'un « retard de leur conscience politique », résultat de leur soumission vis-à-vis des hommes ? Ou d'une appréciation différente de leurs intérêts, « en tant que femmes » ?
La revendication de la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité ouvrant droit à des réparations est lancée en 1987 par des organisations indépendantistes. C'est une femme, Christiane Taubira-Delannon (née en 1952), députée de Guyane, qui donne son nom à la loi de 2000 faisant de l'esclavage un crime contre l'humanité.

Colonisation et décolonisation

Il faut également insister sur la diversité des groupes sociaux et des hiérarchies en jeu dans les sociétés coloniales du Maghreb et d'Afrique. Les colonisé-e-s d'Algérie, de 1830 à 1962, sont maintenus dans un

statut d'infériorité, dans une situation particulière où, sur le territoire national, les Français musulmans détiennent la nationalité sans la citoyenneté. Le projet Blum-Viollette de 1936, envisageant d'accorder des droits civiques aux Algériens est mal accueilli et n'aboutit pas. Un parallèle peut être fait entre l'intégration politique des Françaises de métropole et des populations autochtones de l'Empire qui inspirent la même peur du nombre et de l'inconnu. Sur la question coloniale, comme sur la question des femmes, le consensus républicain se forme autour du *statu quo*. À l'image des femmes, les « Musulmans » sont des citoyens au rabais. Ils n'appartiennent pas à la nation même si l'école publique, en français, tente d'en donner l'illusion. En 1954, 91 % d'entre eux sont analphabètes et l'école n'est pas obligatoire pour les filles. Alors que les hommes acquièrent le droit de vote en 1946, pour les femmes le principe n'en est acté qu'en 1947 dans le statut organique de l'Algérie. Cependant, les modalités de l'exercice de ce droit ne sont fixées que dix ans plus tard par le décret du 3 juillet 1958. Le vote des femmes doit alors contribuer à l'acceptation de la V^e^ République par référendum en octobre 1958.

La mixité sociale et raciale est rare en Algérie française, même si le déséquilibre entre le nombre d'hommes blancs par rapport aux femmes blanches conduit à des mariages mixtes de colons avec des colonisées. L'inverse est beaucoup plus tabou. Les hommes arabes, dans l'imaginaire colonial, sont des êtres aux instincts sexuels hypertrophiés qu'il faut maîtriser. La sexualité est ainsi régulée dans le système colonial par le développement de la prostitution contrôlée par l'administration et qui vise tant les militaires français au Maghreb que les militaires indigènes pendant la Seconde Guerre mondiale sur le territoire métropolitain. Les prostituées sont très majoritairement des femmes indigènes, dont l'activité est extrêmement régulée par l'État colonial qui craint les maladies. Érotisées dans les représentations, entre corps voilé et dévoilé, elles symbolisent la domination masculine associée à la domination coloniale, mais certaines peuvent bénéficier de ce lieu de rencontre entre colons et colonisées pour négocier un espace de liberté. Le contrôle de la sexualité par l'administration coloniale et la double domination de genre et de race que subissent les colonisés n'est pas propre au Maghreb. On retrouve les mêmes mécanismes en Indochine où les hommes colonisés

sont décrits comme efféminés et déviants tandis que le mot vietnamien signifiant femme est couramment utilisé par l'administration pour désigner les concubines indigènes des Français ou encore pour désigner les prostituées. Tout concourt à sur-viriliser l'homme colonisateur qui domine racialement et sexuellement.

Le processus de décolonisation bouleverse les dominations coloniales, sociales et de genre. Les Algériens en France sont très observés par la police, suspects pour leurs activités nationalistes mais aussi pour leur virilité jugée déviante. Les rapports de la police parisienne laissent entrevoir la construction d'un « mauvais genre » des hommes algériens en métropole à la croisée entre la dénonciation d'une suractivité sexuelle ou au contraire de leur passivité assimilée à une « perversion homosexuelle » particulièrement surveillée. La lutte pour l'indépendance est aussi une reconquête virile. En témoigne par exemple, l'embuscade de Palestro en mai 1956, qui conduit à la mort de 19 militaires français, dont les cadavres sont mutilés : leurs organes génitaux sont amputés et placés dans leur bouche. Cette mise en scène de la dévirilisation des Français, largement médiatisée, ajoute au sentiment plus large d'une guerre qui bouscule les repères de la masculinité. En Algérie, dans une guerre qui ne dit pas son nom, les appelés français sont confrontés à des opérations qui, bien souvent, ne renvoient pas à l'héroïsme traditionnel associé à l'épreuve du feu. De plus, les militaires français voient leur rôle de protecteur des femmes algériennes opprimées dans une société jugée archaïque remis en cause par la participation des femmes à la guerre d'indépendance.

Pour beaucoup d'Algériennes, l'espoir de l'indépendance nationale se mêle à l'espoir de leur propre indépendance en tant que femmes. L'hexagone découvre le rôle actif des femmes dans la guerre à travers les récits d'arrestations et les procès. Gisèle Halimi (née 1927), son avocate, fait connaître le combat d'une jeune militante du FLN (Front de Libération Nationale), âgée de 22 ans, Djamila Boupacha (née en 1938) arrêtée en 1960. Accusée, ce qu'elle nie, d'avoir posé une bombe, elle est torturée et sexuellement violentée par les soldats qui la gardent. Gisèle Halimi demande une enquête et met sur pied, à Paris, en juin 1960, un comité de soutien auquel Simone de Beauvoir et Germaine Tillion (1907-2008), ancienne résistante et déportée, ethnologue spécialiste

de l'Algérie, apportent leur notoriété. Les femmes sont nombreuses à signer en 1960 le « Manifeste des 121 » pour le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie et il y a des « porteuses de valises » dans le réseau Jeanson. Il arrive que des Françaises vivant en Algérie, souvent communistes, rejoignent le FLN.
La colonisation en Afrique noire s'est aussi traduite par une redéfinition des rapports hommes-femmes. Les Africaines ont perdu certaines formes de pouvoir politique en étant de plus en plus cantonnées à la sphère domestique. Reléguées aux cultures vivrières, tandis que les hommes accédaient au salariat, à la culture de rente et aux nouveautés technologiques, elles sont aussi pénalisées sur le plan économique. En ce qui concerne les droits politiques, la loi de 1947 étendant le droit électoral à certaines catégories socioprofessionnelles (fonctionnaires, employés, commerçants) laisse les femmes à la marge. Sous-scolarisées, peu d'entre elles satisfont aux critères requis. En 1951 un amendement élargit le corps électoral aux mères de deux enfants. Cette inégalité sexuelle s'inscrit dans un système lui-même inéquitable. L'AOF (Afrique-Occidentale Française) n'a ainsi que 13 députés pour 16 millions d'habitants. Cependant, une minorité de femmes issues de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine accède également à l'éducation et à une formation professionnelle favorisée par le système colonial qui cherche des relais pour diffuser les « valeurs françaises ». C'est le cas par exemple de sages-femmes ou d'institutrices africaines qui passent par l'école de médecine de l'AOF à partir de 1918 ou l'école normale à partir de 1938. Certaines deviennent des militantes politiques, bravant les résistances des hommes, telle Aoua Keïta (1912-1980), sage femme diplômée, députée de la fédération du Mali français en 1959.

Les étrangères dans la France métropolitaine : oubliées des oubliées ?

Le rôle social des immigrées est souvent réduit à celui d'épouse, de mère et de gardienne de la culture d'origine. Au XIX^{e} siècle, l'immigration est avant tout un phénomène masculin (135 hommes pour 100

femmes en 1851) même si le *sex-ratio* tend à se rééquilibrer. Il existe cependant une immigration de femmes célibataires, souvent d'origine allemande ou anglaise, employées dans la confection, l'hôtellerie ou la domesticité.
Au début du XX^{e} siècle, les juifs d'Europe de l'Est, persécutés, quittent en famille leur pays, pour vivre à Paris. Arrivés souvent seuls, Italiens, Belges et Polonais font venir femmes et enfants. Les réfugié-e-s d'Allemagne, fuyant le nazisme, arrivent après 1933. Durant la guerre, des étrangères participent activement à la Résistance.
Après la guerre, l'immigration féminine demeure moins importante que l'immigration masculine, mais l'écart entre les sexes se réduit rapidement. Portugaises, Espagnoles, Nord-Africaines et Africaines rejoignent, au titre du regroupement familial, leurs conjoints préalablement installés.
La venue de femmes étrangères reste liée aux stratégies familiales et au marché de l'emploi. Le type d'activité (emplois peu qualifiés dans l'industrie, l'entretien, les services à la personne, etc.) et les conditions de vie (bidonvilles puis grands ensembles) font d'elles des êtres peu visibles. Leur taux de fécondité supérieur à celui des nationales implique un investissement fort dans la sphère privée. Les polémiques liées à l'excision, la polygamie et les querelles sur le voile islamique ont depuis peu introduit les étrangères dans le débat public. Leur histoire longtemps occultée commence tout juste à s'écrire. L'intégration souvent réussie de leurs filles et petites-filles, instruites en France, occulte en partie la situation toujours difficile des réfugiées et des clandestines issues de flux migratoires majoritairement mixtes.

Quelles évolutions à la fin du XX^{e} siècle ?

L'image de la nation est de plus en plus mixte. Le sport de haut niveau en donne un bon exemple. La disparition du service militaire a accéléré la féminisation d'une armée désormais entièrement professionnelle. C'est à une femme, Michèle Alliot-Marie, qu'a été confié le ministère de la Défense de 2002 à 2007.